



Urgent dettes loyer cachés, risque expulsion

Par **Van64**, le **11/09/2014** à **12:33**

Maître,

Je viens vers vous en espérant trouver une solution à un problème que vit mon meilleur ami. Commerçant, marié et père de famille, sa femme l'a quitté il y a 1 mois. Un huissier s'est présenté hier à son travail pour lui remettre une ordonnance d'injonction l'informant d'une audience au tribunal prévue dans 15jrs. Le motif: non paiement des loyers avec une dette dépassant la moral. Tombé de très haut face à cette nouvelle, je l'ai invité à rencontrer dans la journée le bailleur. Il apprendra que la dette représente plus d'un an et demi de loyers impayés malgré de nombreuses relances... Leur interlocuteur? la femme de mon ami qui travaillait avec lui et gérât toute la partie administrative et gestion de sa société. Sauf que mon ami n'a jamais été informé de tels retard ni d'une éventuelle dette, faisant confiance totale à sa femme. Le bailleur a reconnu n'a jamais contacté mon ami et n'avoir eu en contact que sa femme. Le bailleur nous a signalé qu'il contactait aussitôt l'huissier pour tenter de stopper la procédure. Aujourd'hui il nous informera que l'huissier poursuit la procédure sans recours.

Sur l'ordonnance est stipulé que le bail sera résilié, que saisie pourrait être faite afin de recouvrir les sommes.

Mon ami a perdu sa femme, la vie de famille qu'il avait créé et se retrouve endetté de son entreprise et risque de se retrouver à la rue et sans travail. Il a tout perdu....

Sa femme disait tout gérer et ne l'a informé en rien des choses graves qui se tramait et a quitté le navire...

Je voudrais savoir s'il peut encore s'en sortir et sauver son commerce.

Je sais bien que nul n'est censé ignorer la loi, il aurait dû être au courant de tout ça mais il n'en est rien. Il découvre hier une dette par huissier, j'ai peur que d'autres viennent...

Merci de votre aide
Bien cordialement